



Mention d'information RGPD

Article - Information sur les traitements de données à caractère personnel

Dans le cadre de cet appel à candidature, la FMSH sera amenée à collecter, traiter, conserver et le cas échéant transférer à ses sous-traitants des données à caractère personnel vous concernant et cela jusqu'à un délai de cinq (5) ans.

Il est expressément entendu que les données à caractère personnel vous concernant et qui sont collectés par la FMSH ne tendent qu'à lui permettre d'exécuter la mission de sélection des candidats pour l'appel à candidature.

Dans ce sens, les données collectées sont nécessaires à l'analyse, la sélection, la mise en place, le suivi et l'achèvement de l'appel à candidature publié le 18 janvier 2021 et se clôturant au 30 avril 2021

Ces données peuvent également être nécessaires aux fins scientifiques ou statistiques que la FMSH vise.

Les personnes concernées bénéficient de droits sur leurs données dans les conditions énumérées au paragraphe ci-dessous.

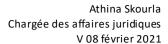
Droit des personnes concernées

Dans les conditions définies par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes concernées disposent de l'ensemble des droits énumérés et résumés ci-dessous.

a. Droit d'accès

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir de la FMSH la confirmation que les données à caractère personnel les concernant sont traitées et, si tel est le cas, d'accéder à ces dernières et de se voir informées notamment :

- des finalités du traitement;
- des catégories de données à caractère personnel traitées;
- des destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ou les organisations internationales;
- lorsque cela est possible, de la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;
- lorsque les données à caractère personnel ne sont pas directement collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source ;
- de l'existence d'une prise de décision automatisée fondée sur les données à caractère personnel, ainsi que de la logique, de l'importance et des conséquences d'un tel traitement pour la personne concernée;
- des garanties appropriées mises en place pour sécuriser le transfert, lorsque les données à caractère personnel sont transférées en dehors de l'Union Européenne.





b. <u>Droit de rectification</u>

Les personnes concernées ont le droit de voir rectifiées ou complétées par la FMSH, les données à caractère personnel les concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes, dans les meilleurs délais.

c. Droit à l'effacement

Les personnes concernées ont le droit d'obtenir de la FMSH l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel les concernant dans les cas légitimes prévus par le RGPD.

d. Droit à la limitation du traitement

Les personnes concernées ont le droit de demander à la FMSH la limitation du traitement des données à caractère personnel les concernant dans les cas et situations énumérés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016.

e. Droit à la portabilité

Les personnes concernées ont le droit de recevoir de la FMSH, et de transférer à tout autre responsable de traitement, les données à caractère personnel les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

f. Droit à l'opposition

Les personnes concernées ont le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel les concernant, à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés des personnes concernées.

g. Droit de retrait du consentement

Lorsque les personnes concernées donnent leur consentement pour un traitement de données à caractère personnel, elles ont le droit de le retirer à tout moment.

Le retrait du consentement ne compromet toutefois pas la licéité du traitement fondé sur le consentement donné avant ce retrait.

Les demandes peuvent être adressées soit par voie postale (sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception) à la Fondation Maison des sciences de l'homme, 54 Boulevard Raspail, 75006 Paris à l'attention du Pôle International ou à askourla@msh-paris.fr en mettant en copie vigoni@msh-paris.fr